

[Text]

The Chairman: It is a motion for the printing of evidence, not the printing of a report.

Senator Graham: I think that should be clear in the motion.

The Chairman: The motion reads:

That the Committee prints 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Senator Graham: I so move.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item of business deals with a motion to hear evidence and to print without a quorum. The motion reads:

That the chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

Senator Macdonald: Is that customary, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes. That is in conformity with Rule 70.

Senator Graham: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item deals with research staff. The motion reads:

That the committee request the Library of Parliament to assign research officers to the committee.

Senator Graham: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item deals with routine motions to facilitate the work of the committee. The motion reads:

That briefs be distributed by the clerk on instructions from the chairman, upon receipt to all members of the committee in the language received and as soon as available in the other official language; and all summaries be distributed in both official languages.

Senator Graham: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

[Traduction]

Le président: La motion porte sur l'impression des témoignages, non pas d'un rapport.

Le sénateur Graham: Je crois que cela devrait être précisé clairement dans la motion.

Le président: La motion est formulée ainsi:

Que le comité fasse imprimer 1 000 exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages*.

Le sénateur Graham: Je propose cette motion.

Le président: Voulez-vous adopter cette motion, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: Adoptée.

Le prochain article à l'ordre du jour a trait à l'adoption d'une motion en vue d'entendre des témoignages et de les faire imprimer sans qu'il y ait quorum. La motion est formulée ainsi:

Que le président soit autorisé à présider des séances à recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence de quorum.

Le sénateur Macdonald: Est-ce la façon habituelle de procéder, monsieur le président?

Le président: Oui, conformément à l'article 70 du Règlement.

Le sénateur Graham: Je propose cette motion, monsieur le président.

Le président: Souhaitez-vous adopter cette motion, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: Adoptée.

Le point suivant concerne le personnel de recherche. La motion est formulée ainsi:

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter au comité des attachés de recherches.

Le sénateur Graham: Je propose cette motion, monsieur le président.

Le président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Adoptée.

Le point suivant porte sur des motions courantes visant à faciliter les travaux du comité. La motion se lit comme suit:

Que les mémoires soient immédiatement distribués sur recommandation du président à tous les membres du comité dès leur réception et dans la langue de rédaction et dans l'autre langue officielle dès que possible; et que tous les résumés le soient dans les deux langues officielles.

Le sénateur Graham: Je propose cette motion, monsieur le président.

Le président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Adoptée.